

ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

UNRESTRICTED

E/CONF/PASS/PC/13/Add.1
24 avril 1947

ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE D'EXPERTS CHARGE D'ETUDIER LA QUESTION DES
PASSEPORTS ET DES FORMALITES DE FRONTIERES

Projet de Rapport au Conseil Economique et Social

30a. On a attiré l'attention du Comité sur le fait que certains pays ont coutume d'exiger des voyageurs qui demandent un visa une somme d'argent parfois si élevée qu'elle constitue, en fait, excepté dans le cas des gens fortunés, un obstacle à l'entrée dans le pays. Tout en reconnaissant que les gouvernements peuvent souhaiter se protéger contre les charges financières que leur imposerait la présence de voyageurs étrangers dépourvus des moyens d'existence ou des fonds nécessaires pour assurer leur retour dans leur pays, le Comité estime que ne devrait être exigé qu'un cautionnement équitable. Il formule donc la recommandation suivante:

"Tout en reconnaissant qu'il est équitable dans certains cas d'exiger des garanties dans le but d'éviter les charges financières qui incomberaient à un pays du fait de la présence de voyageurs étrangers démunis de ressources, le Comité recommande que tout cautionnement exigé d'un voyageur soit fixé de manière à ne pas priver effectivement les personnes disposant de ressources modestes de toutes facilités de voyage."

RECEIVED.

JUL 7 1947

UNITED NATIONS
ARCHIVES